



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 55301

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur l'importance du bénévolat associatif. Plus de quatorze millions de bénévoles s'investissent pour rendre humain le quotidien de nos concitoyens. On a parlé d'un livret d'épargne civique, de stages de formation gratuits... Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qui ont déjà été adoptées ou sont en cours d'adoption.

Texte de la réponse

Des mesures telles que le livret d'épargne civique et les stages de formation gratuits correspondent à des engagements du Président de la République dans une perspective de reconnaissance de l'engagement bénévole. Afin de les concrétiser, un travail interministériel important a d'ores et déjà été effectué pour en définir des modalités de mise en oeuvre concrète. Les propositions élaborées dans ce cadre devraient faire l'objet d'un examen conjoint avec les associations lors de la prochaine conférence de la vie associative. La reconnaissance de l'engagement bénévole dans la durée suppose que celui-ci ait fait au préalable l'objet d'une formalisation. Si la valorisation du bénévolat des jeunes est déjà possible au collège à travers la note de vie scolaire, qui peut reconnaître certains engagements associatifs, et à l'université au travers d'unités d'enseignement optionnelles, de stages ou de bonifications, le Livre vert élaboré par la commission de concertation sur la politique de la jeunesse propose de franchir une nouvelle étape en établissant un livret de compétences, de l'école primaire à l'enseignement secondaire, permettant de valoriser très largement les capacités des jeunes et leurs engagements associatifs. Les travaux de la conférence de la vie associative, organisée par le haut-commissaire en décembre 2009, comme les réflexions des partenaires sociaux pour les salariés permettront de généraliser un outil de ce type tout au long de la vie. En plus de permettre un suivi de ses engagements et leur valorisation dans son parcours de bénévole, ce livret pourrait permettre également une prise en compte de l'expérience associative dans le cadre de la procédure de valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55301

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7184

Réponse publiée le : 13 octobre 2009, page 9758